



TRACFIN LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

PUBLIC

Collaborateurs des secteurs bancaires ou assimilés en lien avec un environnement à risque

PRÉ-REQUIS

Avoir quelques notions comptables

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercice pratique

OBJECTIF

*A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:
Maîtriser le cadre réglementaire du blanchiment
Identifier les facteurs de blanchiment*

DUREE

14 heures, 2 jours.

LIEU DE FORMATION

En stage ou en intra.

DATE

Voir convention.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée par un formateur professionnel.
Supports pédagogiques : cas pratiques

DESCRIPTION

JOUR 1

LA NOTION DE BLANCHIMENT D ARGENT

Exemples des techniques de blanchiment.
Ampleur et conséquences économiques du blanchiment.
Financement du terrorisme et embargos financiers.
Les personnes politiquement exposées.
La fraude fiscale et les places financières sensibles.

LE CADRE LEGAL

Evolution du cadre international depuis 1991.
Les acteurs et régulateurs concernés.
Normes internationales
Droit applicable en France :
Le statut et le fonctionnement de TRACFIN.

IDENTIFIER ET CLASSIFIER LES RISQUES

L'approche par les risques.
Les clients et les types d'opérations à surveiller.
Le principe Know Your Customer (KYC) et la 3e directive.
Clients suspects : profils et typologie.
Adapter le niveau de vigilance aux opérations.

JOUR 2

CONSTRUIRE ET PERRENER UN DISPOSITIF

Les choix lors de la mise en place d'un dispositif, contrôles manuels et/ou automatisés.
Définir des procédures internes.
Les dispositifs de conservation et de traçabilité.
Détection et surveillance : les indicateurs d'alerte.
Les dysfonctionnements et les actions correctrices.
Les techniques d'investigation.
Coopération entre la banque et les autorités.

LA DECLARATION DE SOUPCON

Portée juridique.
La déclaration de soupçon automatisée et ses conséquences.
Communiquer les informations relatives à une déclaration de soupçon.

PREVENIR LE RISQUE DE SANCTION

Types de sanctions.
Le périmètre de la responsabilité du banquier.
Exemples de manquement aux obligations de prévention.

SAS WS CONSEILS

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589
Organisme de Formation N° 11922415392
22, rue Madeleine Michelis – 92 200 Neuilly-sur seine - Tél : 01 87 44 28 29

